

Exercice Budgétaire : 2024

Fonction : 222 LYCEES PUBLICS
24 CITES SCOLAIRES

Direction : DEPL

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
902/222/21312/22200502		35 000 000,00 €	2024 5 000 000,00 € 2025 20 000 000,00 € 2026 10 000 000,00 €
902/24/217312/22400502		6 500 000,00 €	2024 300 000,00 € 2025 6 200 000,00 €

Thème : C05.01 lycées

Objet : Mise en oeuvre du Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance des lycées (PARM 2024)

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 15 décembre 2023, à 14:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande publique,

Vu le code de l'Education, article L214-6,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu la délibération 2023.01252 du Conseil régional en date du 05 octobre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la commission Lycées, recherche et enseignement supérieur

Considérant la nécessité de maintenir le patrimoine des lycées dans un état garantissant à minima la continuité des enseignements et le confort des usagers,

DECIDE

- Pour le PARM 2024 concernant le Lycée Henri Darras à Liévin, le LGT Boucher de Perthes à Abbeville, le LP Alfred Manessier de Flixecourt et le LP du Vimeu à Friville-Escarbotin :

Par 50 « Pour », 0 « Contre », 5 « Abstention »

Pour le reste du dossier :

Par 51 « Pour », 0 « Contre », 5 « Abstention »

D'affecter des Autorisations de Programme 2024 de :

- 35 000 000 € sur le code programme 2024DEPL22200502 - Maintenance programmée - lycées publics afin de mener les études et travaux nécessaires, au sein des lycées, hors cités mixtes:
 - ✓ à la réalisation des opérations listées en annexe à la présente délibération, et ce, dans le cadre du Programme Annuel de Rénovation et Maintenance.
 - ✓ au niveau des bâtiments « logements de fonction ».
- 6 500 000 € sur le code programme 2024DEPL22400502 - Maintenance programmée – cités mixtes afin de mener les études et travaux nécessaires au sein des cités mixtes :
 - ✓ - à la réalisation des opérations listées en annexe à la présente délibération, et ce, dans le cadre du Programme Annuel de Rénovation et Maintenance.
 - ✓ - au niveau des bâtiments « logements de fonction ».

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (42) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Pouvoirs donnés (14) : Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Madame Anne PINON.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2023.01939

Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT.

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Sarah FLAMANT donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN.

Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Héroïse DHALLUIN.

N'ont pas participé au vote () :

- Pour le PARM 2024 concernant le Lycée Henri Darras à Liévin : Madame Samia SADOUNE
- Pour le PARM 2024 concernant le LGT Boucher de Perthes à Abbeville, le LP Alfred Manessier de Flixecourt et le LP du Vimeu à Friville-Escarbotin : Monsieur Pascal DEMARTHE

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

NOM DE L'OPERATION : Mise en oeuvre du Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance des lycées (PARM 2024)

PRESENTATION DU PROJET :

Dans le cadre des investissements consentis pour les lycées, un axe spécifique est dédié à la maintenance programmée, qui se décompose elle-même en deux modes d'action :

- La mise en oeuvre d'un Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM) individualisé pour chaque lycée.
- La conduite d'actions thématiques régionales sur des sujets spécifiques (ex : sanitaires, installations de chauffage, accessibilité...).

Le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance vise à pérenniser le patrimoine bâti des lycées, qui représente près de 4 200 000 m² et à garantir la continuité de fonctionnement et d'enseignement des établissements.

- En 2017, **50,49 M€** ont été affectés et ont permis de réaliser plus de **1 000 opérations** de travaux sur l'ensemble des lycées (délibérations n°20170160 du 27/02/2017, n°20170334 du 29/03/17, n°20170570 du 18/05/17, n°20170881 du 30/06/17, n°20171485 du 19/10/17 – PARM n° 1 à 5).
- En 2018, **39 M€** ont été affecté et ont permis de réaliser plus de **630 opérations** de travaux sur l'ensemble des lycées (délibérations n°20180374 du 27/03/18, n°20180978 du 03/07/18 et n°20181706 du 19/10/18 – PARM n°6 et 7).
- En 2019, **59 M€** ont été affectés et ont permis de réaliser plus de **1 000 opérations** de travaux sur l'ensemble des lycées (délibérations n°20182008 du 13/12/18 - PARM n°8, n°2019.00995 du 21/05/19 PARM n°8Bis, n°2019.01897 du 24/09/19 - PARM n°9).
- En 2020, **19,6 M€** ont été affectés et ont permis d'engager plus de **350 opérations** de travaux sur l'ensemble des lycées (délibération n°2019.02435 du 12/12/19 – PARM n°10).
- En 2021, **26,65 M€** ont été affectés et ont permis d'engager plus de **480 opérations** de travaux sur l'ensemble des lycées (délibération n° 2020.00805 du 10/12/20 – PARM n°11, délibération n°2021.01121 du 22/04/2021 – PARM n°12).
- En 2022, plus de **56,4 M€** ont été affectés et ont permis d'engager plus de **620 opérations** de travaux sur l'ensemble des lycées délibération n° 2022.00396 du 22/03/2022 et délibération n° 2022.01536 du 04/10/2022 – PARM 2022).
- En 2023, **41,5 M€** ont été affectés et ont permis d'engager plus de **382 opérations** de travaux sur l'ensemble des lycées à la date du bilan, soit le 25/10/2023 (délibération n°2023.00184 du 31/01/2023 et délibération n° 2023.00907 du 25/05/2023 – PARM 2023).

Ainsi, depuis 2017, ce sont plus de 41,8 M € en moyenne qui sont investis annuellement sur cette thématique. Réduire ces investissements n'est pas envisageable car cela exposerait la collectivité à devoir supporter à court ou moyen terme de lourds travaux d'investissements et à dégrader concomitamment le confort des usagers.

Pour 2024, le premier recensement des besoins en interventions patrimoniales sur les lycées a permis de dresser une liste de 306 opérations prioritaires (économie d'énergie et sécurité des biens et des personnes) pour un montant estimé à plus de 35,8 M€, dont vous trouverez le détail en annexe :

A ces opérations d'ores et déjà identifiées viendront s'ajouter les opérations non programmables à ce jour dont les travaux dans les logements de fonction dont la liste n'est à ce jour pas dressée puisqu'étroitement liée au mouvement de personnel connu juste avant l'été.

A noter que les montants annoncés par opération sont des estimations données à titre indicatif.

Ces montants seront susceptibles d'être ajustés (en plus ou en moins) en fonction des conclusions des études, des aléas techniques rencontrés ou encore de la variation des révisions des prix, et ce, dans la limite du montant total aujourd'hui affecté par code programme.

CONTRIBUTION DU PROJET A LA FEUILLE DE ROUTE REV3 :

Ces travaux de rénovation et de maintenance ont un lien partiel avec Rev3 - Axe 3 « le bâtiment durable et son efficacité énergétique ». Si certaines opérations listées en annexe visent la sécurité des biens et des personnes, d'autres permettent de réaliser des économies d'énergie. Par ailleurs, certaines de ces opérations, sous réserve d'acceptation, sont potentiellement éligibles aux certificats d'économie d'énergie.